



Coupure d'eau et problème de ré-alimentation

Par **Nouk3869**, le **07/11/2020 à 16:25**

Bonjour,

J'ai fait appel à un plombier afin de remplacer la vanne d'arrivée d'eau de mon appartement dont je suis propriétaire. Pour réaliser cette tâche, le plombier a coupé l'arrivée d'eau générale de la copropriété pendant presque 1h. Depuis qu'il a réouvert la vanne d'arrivée d'eau générale, 2 de mes voisins sont coupés.

Le syndic m'informe que les travaux de réparation seront intégralement à ma charge. Est-ce vraiment à moi de payer ? Le plombier avait-il le droit de couper la vanne générale de la copro ?

Merci pour vos réponses !

Par **youris**, le **07/11/2020 à 17:06**

bonjour,

en principe, avant de procéder à la coupure d'eau dans la copropriété, il aurait fallu prendre contact avec le syndic qui aurait convenu d'une date d'intervention avec information préalable (par affichette) des occupants de la copropriété.

sauf fausse manœuvre de votre plombier ou de vos voisins, il n'y a pas de rapport entre la coupure générale de votre copropriété et ce qui arrive chez vos voisins.

qu'en pense votre plombier ?

salutations

Par **Nouk3869**, le **07/11/2020 à 19:05**

Selon son expertise, l'état des canalisations est sûrement en mauvais état et le calcaire doit bloquer l'arrivée d'eau de mes voisins.